



WAKO Switzerland

Schweizerischer Kickboxverband
Fédération Suisse de Kickboxing
Federazione Svizzera di Kickboxing
Swiss Kickboxing Federation



Règlement de la Sélection B

Valable à partir du 1^{er} janvier 2024



1. Sens et objectif

WAKO Switzerland, la Fédération Suisse de Kickboxing, a pour objectif de promouvoir et de superviser le sport du kickboxing en Suisse. L'atteinte de succès internationaux significatifs est une priorité, notamment à travers l'équipe nationale suisse. Les membres de l'équipe nationale ont pour objectif de rivaliser avec les meilleurs du monde.

La Sélection B joue un rôle important en tant que vecteur de promotion. Les membres de la sélection B sont choisis en vue de leur intégration ultérieure dans le cadre national.

2. Définition de la Sélection B

La sélection B regroupe les kickboxeurs et kickboxeuses suisses les plus talentueux-ses, détenant le potentiel nécessaire pour rejoindre l'équipe nationale. La Sélection B est placée sous la responsabilité des entraîneurs nationaux respectifs (en fonction de la discipline), lesquels sont subordonnés au coach en chef des équipes nationales et au chef sportif.

La Sélection B existe pour les juniors et l'élite. Les combattant-e-s talentueux-ses peuvent être admis-e-s dans la Sélection B à tout moment et avec un seuil d'entrée bas, dans le but de faciliter leur intégration rapide dans le cadre national.

3. Conditions d'admission pour la Sélection B

- a) Nationalité suisse ou détention d'un permis d'établissement C
- b) Possession d'un passeport sportif WAKO avec licence annuelle valide
- c) Obligation de participer régulièrement aux compétitions nationales organisées par notre Fédération
- d) Obligation de participer au championnat suisse de notre Fédération
- e) Participation facultative aux entraînements de l'équipe nationale (sur invitation du coach national)
- f) Participation facultative à des tournois internationaux avec l'équipe nationale (sur invitation du coach national)
- h) Pour les juniors uniquement : participation annuelle au concept de sélection PISTE de Swiss Olympic.
- i) Absence de procédure ou de condamnation pour dopage.

4. Décision de sélection

Le coach national est le seul responsable du processus de sélection dans la Sélection B. Les invitations à rejoindre la Sélection B sont envoyées par e-mail. L'admission dans la Sélection B peut se faire à tout moment au cours de l'année. Toute démission éventuelle est également communiquée par e-mail.

5. Entraînements

La plupart des entraînements ont lieu au Centre National de Performance à Berne (CNP Berne). La participation aux entraînements se fait sur invitation du coach national.

La participation à l'entraînement PISTE (concept de sélection PISTE de Swiss Olympic) est obligatoire pour les juniors.

6. Tenues du Swiss Team

La Sélection B ne bénéficie pas d'équipements de tenues du Swiss Team.

7. Equipement de protection

Les athlètes sont eux-mêmes responsables de se procurer et d'apporter l'équipement de protection correct (rouge/bleu) lors des tournois. Les coachs nationaux doivent informer en temps voulu les membres de la Sélection B des éventuelles modifications des règles de la WAKO lors des tournois internationaux, dans la mesure où ils participent à ces tournois avec l'équipe nationale.

8. Déplacements et frais de voyage, dispenses

Les membres de la Sélection B peuvent être accompagnés par le coach national lors des tournois internationaux. Dans ce cas, les règles suivies sont les mêmes que celles du cadre national :

Les déplacements avec l'équipe nationale sont organisés par la Fédération. En général, les équipes voyagent et séjournent ensemble dans le même hôtel. Les inscriptions sont fermes. En cas d'annulation après la réservation, les frais engagés seront facturés.

Hôtel et transfert :

Les frais d'hôtel et de transfert sont à la charge de l'athlète. La réservation est effectuée par la Fédération. Des chambres d'hôtel à tarifs préférentiels sont recherchées et l'hébergement se fait généralement en chambres doubles.

Avion/bus/voiture :

- Les frais de vol sont pris en charge par l'athlète.
- En cas de déplacement en bus, la Fédération participe dans la mesure du possible (en fonction des possibilités financières de la Fédération). Sinon, l'athlète doit prendre en charge la différence par rapport aux frais calculés pour un déplacement en voiture, conformément au règlement des frais.
- En cas de déplacements en voiture, le règlement des frais s'applique, et ces frais de déplacement sont pris en charge par la Fédération.

Dispenses :

Le membre de la Sélection B est seul responsable de l'obtention des dispenses nécessaires pour participer à des tournois internationaux. Si nécessaire, la Fédération peut soutenir de telles demandes, à condition que la demande de soutien soit soumise à la Fédération suffisamment tôt.

9. Inscription aux tournois

L'inscription aux tournois internationaux se fait à travers un système d'enregistrement prescrit par WAKO IF (RSportz et Sportdata).

Les membres de la Sélection B doivent être répertoriés par leur club et enregistrés dans les délais afin de pouvoir participer aux tournois internationaux. Cela inclut également l'organisation de toutes les données et formulaires nécessaires que l'athlète doit télécharger et apporter avec lui/elle lors des tournois. Pour les mineurs, il est fortement recommandé que

les parents les assistent dans cette démarche. En cas de documents manquants, l'inscription ne peut pas être effectuée ou l'athlète n'est pas autorisé à participer au tournoi. La responsabilité personnelle s'applique.

L'inscription aux tournois avec l'équipe nationale est effectuée par la Fédération.

10. Antidopage / Swiss Sport Integrity

Principe : tous les membres sont informés des directives antidopage en vigueur. Il est fait référence au [site web de la Fédération](#) et à [Swiss Sport Integrity.ch](#). Chaque athlète est entièrement responsable de toutes les substances découvertes dans son corps, indépendamment de la personne qui les lui a administrées. Les règles antidopage sont pour tous les mêmes. Elles s'appliquent tant lors des compétitions que lors des entraînements, incluant tous les combats organisés au sein de l'équipe nationale, en privé ou au sein du club. Pour toute consommation de médicaments, il est fortement recommandé de consulter le service de consultation des médicaments Global Pro ou directement Swiss Sport Integrity. Le contrôle des médicaments n'est pas de la responsabilité du coach ou du coach national.

11. Règles de conduite / Statut en matière d'éthique

Tous les membres de notre Fédération reconnaissent et agissent conformément aux [Statuts en matière d'éthique de Swiss Olympic](#) et s'engagent à faire preuve de professionnalisme, d'intégrité et à pratiquer un sport sain, respectueux, loyal et couronné de succès.

Les sports de combat sont des sports de contact, où l'hygiène corporelle est une priorité absolue et où les règles connues de tous s'appliquent.

Lors des voyages avec l'équipe nationale, les directives des coaches nationaux doivent être suivies sans contestation, même au-delà des aspects purement sportifs, en particulier lors des tournois internationaux où, pour les juniors, aucun représentant légal n'est généralement présent sur place. Un comportement respectueux envers le coach est exigé. Tout comportement antisportif envers le coach ou d'autres membres de la Fédération ne sera toléré d'aucune manière et pourrait entraîner l'exclusion de la Sélection B.

12. Assurance

WAKO Switzerland rappelle que la responsabilité n'est assumée en aucune circonstance en cas d'accident, de perte ou de vol de matériel ou d'objets de valeur. Chaque membre est responsable de lui-même et de son matériel et est généralement assuré en responsabilité civile, couvrant tout dommage causé à autrui sans intention malveillante.

Tous les athlètes doivent être assuré-e-s contre les conséquences d'un accident sportif. Il est recommandé de souscrire une assurance-accidents adéquate couvrant les conséquences financières d'un accident. La responsabilité de maintenir une couverture d'assurance suffisante (SUVA, assurance-accidents) incombe exclusivement aux athlètes ou, pour les juniors, à leurs représentants légaux. Pour le ring sport, une couverture supplémentaire pour les sports à risque est nécessaire, et la « déclaration de renonciation WAKO pour le ring sport » doit être signée.

Pour les voyages lors de tournois internationaux, une assurance voyage est fortement recommandée. La Fédération ne se porte pas garante des changements de réservation ou des annulations causés par l'athlète. Les conditions d'annulation de l'organisateur s'appliquent. Des frais éventuels sont entièrement à la charge de l'athlète.

24.1.2024